



STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

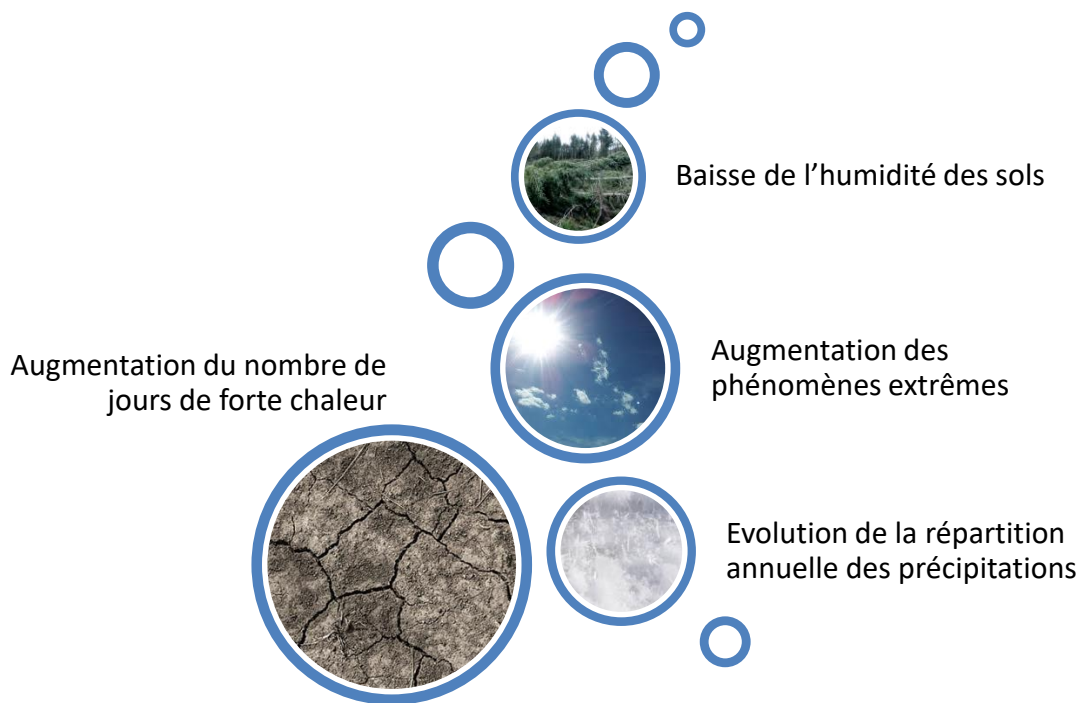


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Commission Agriculture
Vendredi 2 octobre 2020

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et la forêt-bois



Depuis 2010, les calamités agricoles sont plus fréquentes.

En 2019, plus de 15 000 exploitations d'élevage sont concernées par la sécheresse et des pertes fourragères de 30 à 45 %
En parallèle en forêt, les scolytes ont détruit 255 000 m³ de bois.

Chaque sécheresse, c'est au moins 100 millions d'€ de pertes économiques sur les secteurs agricole et forestier.

Mais au-delà des événements climatiques extrêmes, les années difficiles deviennent plus fréquentes, et les baisses de rendements se répètent.

La région dispose de nombreux atouts agricole et forestier face au changement climatique



Grande surface de forêt et de prairies permanentes : leur fonction de stockage de carbone est à préserver et multiplier



Potentiel pour le développement d'énergie renouvelable : méthanisation, bois énergie



Productions de qualité et labellisées



Multiplicité des productions régionales et potentiel de transformation et commercialisation sur notre territoire



Profession agricole et acteurs du développement territorial prêts à s'engager sur une stratégie commune

Objectif du nouveau plan régional de lutte et d'adaptation des secteurs agricoles, alimentaires et forêt-bois face au changement climatique

Depuis 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes consacre environ 20 Millions d'€ sur des aides d'urgence climatique.

Ce plan doit permettre :

- D'aider les exploitations à faire évoluer leurs systèmes de productions et à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, afin de devenir plus résilientes aux aléas climatiques
- De contribuer aux objectifs du SRADDET, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du stockage du carbone en région
- De diminuer le besoin futur d'actions conjoncturelles face aux aléas en accompagnant aujourd'hui les actions structurelles d'évolution

Les 5 axes d'intervention



Axe 1. Pérenniser les filières agricoles et forestières face au changement climatique

Accompagner les territoires et les entreprises face aux aléas climatiques

- Renforcer le **soutien aux investissements préventifs** : protection contre la grêle, le gel, les pluies fortes
- Objectif : 50 % des parcelles de vergers protégées

Diversifier les productions et sources de revenus

- Investissements favorisant la **diversification des activités** (ateliers de transformation à la ferme, agritourisme...)
- **Investissements et formation pour diversifier les productions**

Pérenniser les débouchés existants et développer de nouveaux débouchés

- Soutien aux filières à haute valeur ajoutée (AB, AOP, Labels...) et à leur évolution
- Soutien à de nouvelles filières

Les 5 axes d'intervention



Axe 2. Accompagner les évolutions et investissements nécessaires face au changement climatique

Optimiser l'usage de l'eau pour l'agriculture dans un contexte de raréfaction de la ressource pour tous les usages

- **Soutien à la modernisation des réseaux** individuels et collectifs
- Soutien aux travaux de **substitution de ressources**, de **stockage de l'eau hivernale**, de la réutilisation d'eaux usées
- Soutien aux **installations d'abreuvement** des troupeaux

Adapter les systèmes de culture, essences et itinéraires techniques

- Soutien au **développement de variétés plus résistantes et moins consommatrices d'eau** : vergers, grandes cultures, prairies...
- Soutien au **développement de l'agroforesterie**

Faire évoluer les systèmes fourragers, les pratiques agronomiques et forestières, en préservant les ressources

- Soutien aux **investissements individuels et collectifs de sur-stockage de fourrage** et aux installations de **séchages en grange**
- Soutien aux investissements nécessaires à l'évolution du travail du sol

Les 5 axes d'intervention



Crédit photos : MTA-Marcillon-Thuilier Architectes

Axe 3. Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

Soutenir la production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique des exploitations

Substituer les produits conventionnels par des produits biosourcés

Développer la transformation et l'utilisation du bois

- **Soutien à la méthanisation**
- Développement des **panneaux photovoltaïques et solaire thermique sur les bâtiments agricoles**
- Développement de la **récupération de chaleur** notamment dans les industries agroalimentaires
- **Accompagner l'innovation pour développer l'utilisation de produits biosourcés** : paillage bois, nouvelles filières (lin, chanvre...) à destination de la construction ou de l'automobile par exemple
- Encourager la **construction bois avec des essences locales** : rénovation et construction de bâtiments, notamment publics et agricoles, en bois local
- Soutien aux travaux de desserte forestière pour augmenter l'approvisionnement local

Les 5 axes d'intervention



Axe 4. Contribuer à un bilan carbone plus favorable

Relocaliser en partie l'économie agricole

- Accompagner le **développement des projets de circuits courts et de proximité**
- **Communiquer sur l'achat local et la consommation des produits régionaux**

Optimiser les systèmes au regard du changement climatique et favoriser les complémentarités

- **Développer l'autonomie alimentaire des élevages** : investissements pour le séchage en grange, innovations dans les systèmes de cultures et les filières visant l'autonomie

Préserver les sols agricoles et forestiers et conforter les puits de carbone

- **Préserver les espaces pastoraux** par le soutien aux projets de plans pastoraux territoriaux
- Préserver la forêt par le soutien à la **gestion durable**

Les 5 axes d'intervention



Axe 5. Former, conseiller et innover pour adapter l'agriculture et la forêt au nouveau contexte climatique

Acquérir, capitaliser et mettre à disposition les connaissances

- **Encourager la recherche développement** pour de nouvelles pratiques agricoles et forestières en adéquation avec le dérèglement climatique

Diffuser les connaissances

- **Mieux conseiller les agriculteurs** pour les accompagner dans le changement de pratiques
- **Adapter le parcours installation** pour intégrer le sujet du changement climatique

Renforcer les dynamiques territoriales et faire travailler en synergie les acteurs agricoles

- Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs

Budget prévisionnel annuel

Axes	Montant total annuel
1. Pérenniser les filières	10 000 000 €
2. Evolutions et investissements des entreprises	15 000 000 €
3. Energies renouvelables	10 000 000 €
4. Bilan carbone plus favorable	10 000 000 €
5. Former, conseiller et innover	5 000 000 €
Total	50 000 000 €

Pour travailler à l'évolution de nos dispositifs, avec en première ligne quatre dispositifs majeurs :

- **L'installation**
- **Les plans filières**
- **La recherche-développement**
- **Les conventions de partenariat avec nos partenaires principaux**